

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1795**

**CE PROJET DE RÈGLEMENT AFFECTE LA ZONE H-2785 SITUÉE ENTRE LES RUES
BAILLARGEON ET SAINTE-THÉRÈSE (PINÈDE L'ÎLE SAINTE-THÉRÈSE)**

À sa séance du 23 avril 2019, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du règlement n° 1795.

Ce projet de règlement a pour but de resserrer les normes applicables pour la construction de bâtiments dans la zone H-2785 afin d'assurer la préservation du plus grand nombre d'arbres possible.

Une réunion d'informations et de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra à l'hôtel de ville, le 21 mai 2019 à compter de 19 h. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

Pour plus de détails ou pour consulter le plan montrant le secteur visé par ce projet de règlement, voir l'avis ci-joint.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1795

1. Adoption par le conseil municipal du projet de règlement

Le 23 avril 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 1795

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone H-2787 à même une partie de la zone H-2785 et d'y prescrire un nombre minimal de deux (2) étages et une superficie d'implantation au sol maximale pour un bâtiment principal;
- d'assujettir la zone H-2787 au secteur de PIIA « Baillargeon »;
- de modifier certaines normes relatives à la superficie minimale d'un bâtiment dans les zones H-2785 et H-2787.

Ces zones sont situées sur l'île Sainte-Thérèse, entre les rues Sainte-Thérèse et Baillargeon, au nord de la rue des Peupliers »

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2 Invitation à une consultation publique sur ce projet de règlement

Quand :	21 mai 2019
Heure :	19 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, 188 rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

3. Zone affectée par ce projet de règlement

Ce projet de règlement affecte la zone H-2785 située sur l'île Sainte-Thérèse, entre les rues Sainte-Thérèse et Baillargeon, au nord de la rue des Peupliers.

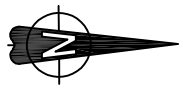
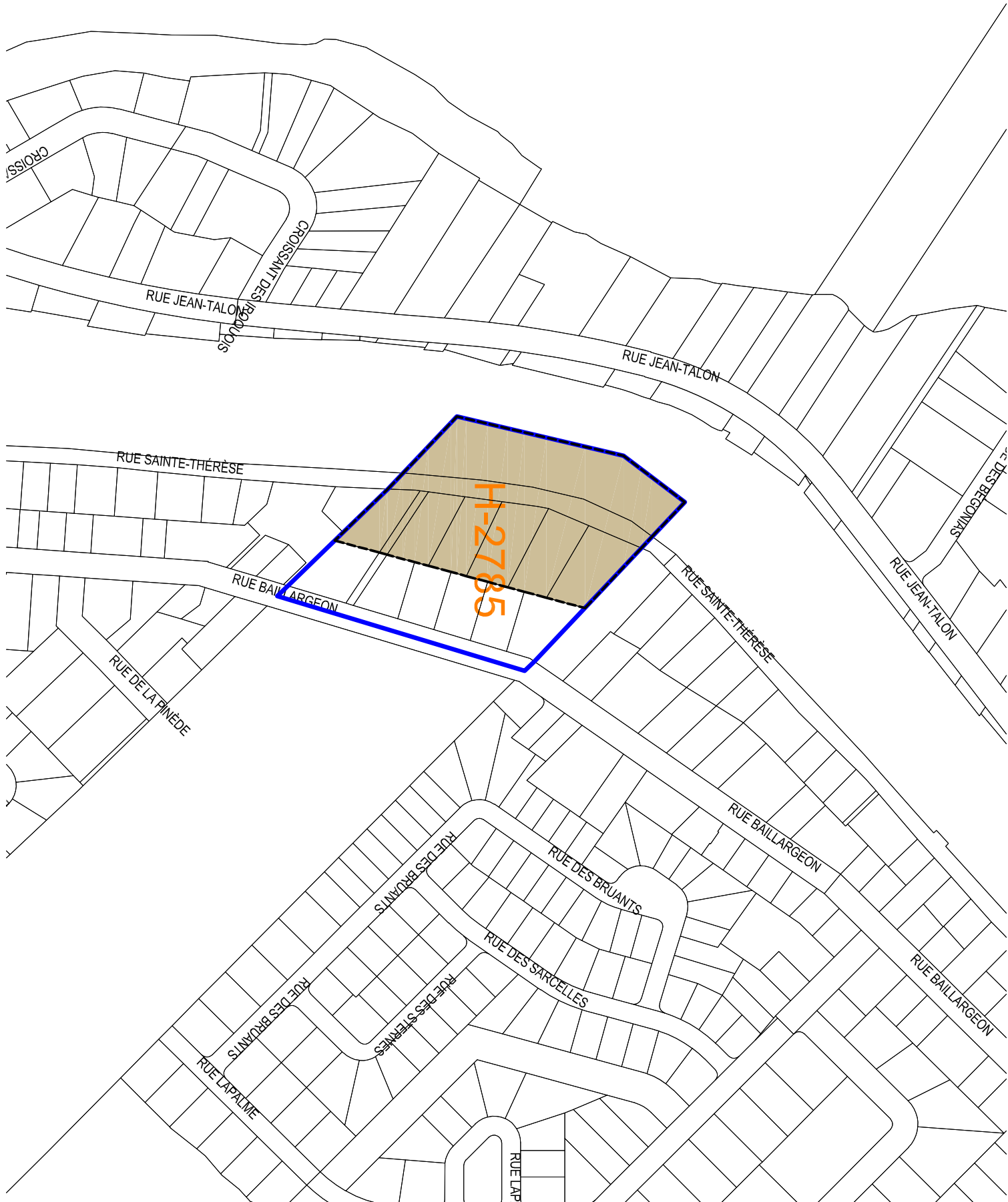
L'illustration de cette zone est jointe au présent avis.

4. Consulter ce projet de règlement et obtenir des informations

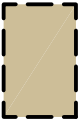
Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu
Ce 3^e jour de mai 2019

François Lapointe, OMA, avocat
Greffier



Limite de zone



Création de la zone H-2787 à même une partie de la zone H-2785

NO.	PAR	DATE



315, rue McDonald, Bureau 303, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3
Service de l'urbanisme

ANNEXE A
RÈGLEMENT 1795

DESSINE G. Derache	DATE 9 av/ri 2018
PREPARE J. Nguyen	ECHELLE AUCUNE
APPROUVE J. Nguyen	PLAN NO. MRU-18-4308-P1-C